

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 36
En exercice : 36
Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de convocation : 31/07/2024

Séance du 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois du mois de septembre à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUEDEL, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sophie CANTALOUBE à Patrick ROQUES, Anne-Claire SOLIER à Monique ALIÈS

Absents excusés : Laure BERNAT, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, André SERIN

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20240903_115

Objet : Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : attribution du marché

Vu la délibération N° 20231220_161 en date du 20 décembre 2023 approuvant la demande d'accompagnement par les services de la mission Préservation Eau et Environnement d'Aveyron Ingénierie (Conseil Départemental) pour le lancement de l'étude de transfert et du schéma de la prise de compétence obligatoire Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération N° 20240627_097 en date du 27 juin 2024 approuvant le lancement de la consultation en appel d'offres ouvert pour l'établissement d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire pour une étude en vue du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026 à la Communauté par ses Communes membres, et l'établissement de Schémas Directeurs « Alimentation en eau potable » et « Assainissement collectif des eaux usées ».

Le transfert des compétences eau et assainissement est obligatoire au 1^{er} janvier 2026. La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier souhaite engager une réflexion et une expertise de la situation actuelle dans l'objectif de définir la stratégie dans la procédure de ce transfert dans les délais impartis et de créer des services à des échelles pertinentes et/ou de rationaliser certaines structures.

Ainsi, une consultation afin de trouver un bureau d'étude spécialisé dans le transfert de compétence mais aussi dans la partie schéma directeur a été lancé le 28 juin 2024.

Un groupement a répondu à cet appel d'offre : le groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS.

Vu le Commission d'Appel d'Offres réunit le 03 septembre 2024 à 09h00 à la salle de l'aérodrome à Belmont-sur-Rance pour procéder à l'ouverture et l'analyse des plis reçus.

La candidature du groupement 001 GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS est complète et recevable, et au vu de l'analyse des éléments de candidature et d'offre transmis suivant les critères énoncés dans la consultation, l'offre du groupement « 001 GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS » peut être jugée comme inférieure aux estimations financières et répondant parfaitement au cahier des charges de la prestation.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **VALIDER** le choix de poursuivre la réalisation du schéma directeur assainissement et transfert de compétence,
- **VALIDER** le choix de retenir le groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS pour mener cette étude, pour un montant de 649 484,25 € H.T., soit 779 381,10 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer et notifier le marché, ainsi que tous documents y relatif,
- **SOLLICITER** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur cette mission,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, ce document peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond II' BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.